

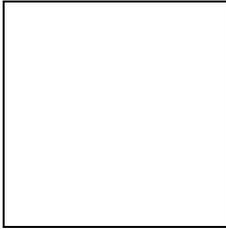


Lomé-TOGO Tél : 90220022/ 99524972

E-mail: hello@esea-academy.com

Kégué derrière le restaurant Ô BALKAN

Angle Rue 185 HDN et 52 HDN. Numéro 315



N° MATRICULE

NOM : -----

PRENOMS : -----

NB : Préciser le diplôme choisi :

P1 : Diplôme ESEA/ETAT

1^{ère} ANNEE

FILIERE : -----

2^{ème} ANNEE

FILIERE : -----

3^{ème} ANNEE

FILIERE : -----

4^{ème} ANNEE

FILIERE :

5^{ème} ANNEE

FILIERE :

ESEA-QL'S, le Bien-Être et la Beauté par la Nature et la Science



1 - ETUDIANT

Nom et Prénoms : _____

Date et Lieu de Naissance : _____ Nationalité : _____

Sexe : Masculin Féminin

Situation de Famille : Célibataire Marié (e) Veuf (e) Nbre d'enfants : ____ Nbre de Frères/Sœurs _____

Adresse personnelle : Quartier : _____ N°&Rue _____

E-mail : _____ Tél. Fixe : _____ Cel : _____

Salarié (e) : Non Oui Fonction occupée : _____ Employeur : _____

Adresse professionnelle : BP : _____ N°&Rue : _____

E-mail : _____ Tél. Fixe : _____ Cel : _____

2 – PARENT/TUTEUR

Nom et Prénoms du père ou du tuteur : _____

Adresse personnelle : Quartier : _____ Rue&N° _____

E-mail : _____ Tél. Fixe : _____ Cel : _____

Salarié (e) : Non Oui Fonction occupée : _____ Employeur : _____

Particulier : Retraité : Autre : _____

Adresse professionnelle : BP : _____ N°&Rue : _____

E-mail : _____ Tél. Fixe : _____ Cel : _____

3 – ETUDE

Êtes-vous Bachelier ? Oui Non

Série du BAC : _____ Mention : _____ Année : _____ Lieu : _____

Etudes universitaires suivies : _____

Diplômes obtenus après le BAC : _____ Année : _____ Institution fréquentée : _____

_____ Année : _____ Institution fréquentée : _____

: _____ Année : _____ Institution fréquentée : _____

Êtes-vous boursier ? Oui Non

Organisme qui accorde la bourse : _____

Signature de l'étudiant

.....le...../...../.....

4- OBSERVATION : _____

Cadre réservé à l'administration _____

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 1 : L'ORGANISATION DES ETUDES

1-La formation

- L'assiduité aux cours est de rigueur pour tous les étudiants. Pour les parcours Licence et Master, deux absences non justifiées de 15 heures peuvent empêcher l'étudiant de se présenter à l'évaluation normale et le renvoyer automatiquement à la session de rattrapage. En cas d'absences répétées, dans la mesure où ces absences ont pu avoir des conséquences préjudiciables sur l'assimilation du programme, les crédits dans la matière concernée ne pourront être validés.
- Les heures normales d'ouvertures de l'école sont de 6h30 à 21h30 du Lundi au Vendredi et le Samedi de 6h30 à 14h. Les demandes d'ouverture exceptionnelle sont adressées à la Direction au moins 48 heures à l'avance.
- Tout retard prévu ou absence justifiée doit être porté à l'attention de l'administration.
- Tous les étudiants sont tenus d'avoir une boîte électronique (E-mail) et de la consulter quotidiennement pour recevoir les notes d'information, les emplois du temps, les notes des devoirs, les supports de cours éventuels, etc.

2-Le système d'évaluation

- Contrôle continu : Pour passer en classe supérieure, il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

TITRE 2 : LA SCOLARITE

1- Les conditions d'admission

Être titulaire du BAC 2 ou équivalent et plus

2- Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription doit comporter :

Une demande manuscrite ; Un certificat médical ; Une photocopie du Carnet de vaccination à jour ; Deux (2) photos d'identité ; Une copie de la pièce d'identité ; Une copie du certificat de naissance ; Copie légalisée du Baccalauréat ; Une copie légalisée du dernier diplôme ; Une chemise à sangle pour les dossiers.

3- Les droits d'inscription et frais de scolarité

Les droits d'inscription sont fixés à 50.000/an FCFA.

- Les droits d'inscription déjà payés ne sont pas remboursables quel que soit le motif.
- Tous les frais de scolarité sont exclusivement payés à la caisse de ESEA contre un reçu réglementaire. La direction décline toute responsabilité pour tous les paiements qui seraient effectués en dehors de la caisse.

● Les reçus des paiements doivent impérativement être conservés au moins jusqu'au retrait final des diplômes car ils constituent les seules pièces justificatives en cas de contrôle. Tout paiement ne pouvant être justifié par un reçu en bonne et due forme sera considéré comme nul en cas de litige.

● Une fois les cours démarrés, les modalités de paiement des frais de scolarité doivent être scrupuleusement respectés par les Étudiants. **Aucun remboursement partiel ni total n'est possible et tout solde éventuel de la tranche de scolarité est d'office due.**

Aussi, les étudiants qui n'auront pas respecté ces prescriptions se verront-ils refuser l'accès aux cours

● Tous les étudiants sont tenus tous les jours de se munir de leur carte de paiement qui leur donne accès aux salles de cours.

● En cas de non-respect des modalités l'étudiant se verrait refuser l'accès au cours.

● Toute inscription est valable pour tout le parcours.

4- Autres frais

● Pour tous les candidats : 40.000 F CFA fixés par l'Office du BTS (OBTS)

● Les droits de rattrapage

Toutes les matières non validées à la session normale donnent droit à un seul examen de rattrapage au prix par matière de :

3.000 F	5.000 F	10.000 F
L1 & L2	L3 & M1	M2

● Les frais de mémoires

Pour la rémunération du Directeur de mémoire et des membres du jury de soutenance, les frais de mémoire sont fixés à :

- **50.000 F CFA** pour les Licences
- **100.000 F CFA** pour les Masters 2

● Les frais de rapport de stage

15.000 F CFA pour les Licences

● Les frais de remise de diplômes

Les frais de remise de diplômes sont fixés à la somme de **25.000 F CFA** et sont obligatoires pour les récipiendaires.

● Les frais administratifs

Chaque année, une attestation d'inscription, une attestation de scolarité et éventuellement une attestation d'admissibilité et de réussite seront délivrées à chaque étudiant (e). La délivrance de toute attestation supplémentaire sera assujettie au paiement de **1.000 F CFA** par attestation et **3.000 F CFA** pour les cartes d'étudiant.

● Les frais d'étude de dossiers

10.000 F CFA pour toute admission parallèle.

TITRE 3 : LA DISCIPLINE

1- *La discipline*

- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, que ce soit dans les salles de cours, dans les salles communes ou dans les couloirs et halls ;
- L'utilisation des portables est strictement interdite durant les heures de cours, de devoirs, de partiels et d'examen. Tous les portables doivent être éteints ou mis sous silence et rangés dans les sacs. En conséquence aucune sortie n'est autorisée pour appeler ou recevoir des appels.
- Tout comportement anormal tel que la non assiduité, la fraude ou tentative de fraude aux contrôles, toute perturbation ou toute incitation au désordre, toute attitude incorrecte d'un étudiant au cours, à un devoir surveillé, en stage, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ecole, une tenue générale indigne de la qualité d'étudiant de l'école, toute salissure des lieux (salle de cours, toilettes, etc...) peuvent faire l'objet d'un avertissement par la Direction et suivant le degré de gravité, entraîner la convocation du Conseil de discipline par le Directeur des Etudes.
- Les étudiants doivent avoir une tenue vestimentaire correcte qui reflète le sérieux du monde professionnel. A cet effet, la Direction se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours aux étudiants qui auront fait preuve de défaillance.
- Il est strictement interdit de faire entrer dans les salles de cours, les salles de soins :
 - 1) De la nourriture sous quelque forme que ce soit.
 - 2) Toute personne étrangère à l'école sans autorisation préalable.

TITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

- Tout étudiant doit recevoir une copie de ce document avant sa signature.

SIGNATURE DE L'ETUDIANT

Précédée de la mention

« Lu et Approuvé »

CACHET ET SIGNATURE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

